



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2025-079

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Mme LE VAGUERÈSE Christelle responsable des travaux de l'entreprise ENSIO Clamart, 69134 DARDILLY CEDEX pour réaliser la pose de borne CIBE et viabilisation pour ENEDIS, sur la voie communale « rue de Vrasville » à VICQ SUR MER, à compter du 27 octobre 2025 jusqu'au 25 novembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

ARRETE

Article 1 – L'entreprise ENSIO Clamart est autorisée à intervenir sur la voie communale « rue de Vrasville » à VICQ SUR MER, pour réaliser la pose de borne CIBE et viabilisation pour ENEDIS à compter du 27 octobre 2025 jusqu'au 25 novembre 2025. Le stationnement sera interdit et la chaussée rétrécie. La circulation sera interdite les 28 et 29 octobre 2025 et le 5 novembre 2025 du n°19 au n°22 rue de Vrasville.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ENSIO Clamart.

Article 3 – Le responsable de travaux Mme LE VAGUERÈSE Christelle de l'entreprise ENSIO Clamart et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Vicq sur Mer, le 13 octobre 2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

